

Motion adoptée

Session des 12 et 13 mars 2012



**MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE
LORS DE SA SESSION DES 12 ET 13 MARS 2012**

POUR UNE GESTION PUBLIQUE ET DURABLE DE L'EAU

L'eau est le bien commun du vivant, elle est essentielle à la vie. C'est une ressource naturelle précieuse, et comme l'air ou la terre, elle appartient à tous et à personne en même temps. Il est donc impératif d'en assurer une gestion et une distribution durables, transparentes, justes et équitables, en prenant en compte toutes les problématiques liées à l'eau, qu'elles soient économiques, sociales, ou environnementales.

Le 28 septembre 2010, l'Assemblée Générale des Nations Unies a voté une résolution relative au « droit fondamental à l'eau et à l'assainissement », dans laquelle l'accès à « l'eau potable, salubre, propre, accessible, et abordable et l'assainissement pour tous » est décrit comme « un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ».

Depuis plusieurs années, la Région Auvergne s'attache à développer une politique d'intervention forte et ambitieuse dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, via les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les engagements contractuels avec ses partenaires visant la bonne gestion des rivières et des lacs auvergnats, ou encore son opposition au développement de nouveaux projets de centrales hydroélectriques dans la région, une position réaffirmée dans le cadre du Schéma régional Climat Air Energie.

En plus de son engagement environnemental pour la protection de l'eau, et dans la perspective du Forum mondial de l'eau et du Forum alternatif mondial de l'eau, la Région souhaite aujourd'hui affirmer que l'eau est un bien public et non une marchandise, et doit par conséquent rester sous contrôle public et servir l'intérêt général.

Ainsi, le Conseil régional d'Auvergne s'engage à :

- Soutenir un modèle de gestion publique de l'eau, soucieux de servir l'intérêt général et les trois dimensions du développement durable
- Ne pas signer le Pacte d'Istanbul, dans la mesure où la gestion publique de l'eau n'est pas clairement affichée comme le système à privilégier.